

Projet de compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de l'Institut Thomas More France du 26 juin 2019

La réunion se tient à l'hôtel Renaissance Bruxelles, rue du Parnasse, 19, 1050 Bruxelles, Belgique.

Le Président, Christian Bonn Falleur, ouvre la séance à 16h30, vérifie et constate que les convocations ont été valablement adressées, selon les termes de l'article 18 des statuts. La liste des présences est établie.

Le Président nomme le bureau : Jean-Thomas Lesueur, secrétaire, Pascal de Roubaix, scrutateur. Il procède à la lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018

Le Président présente et commente le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 (*annexe 1F*).

Le compte-rendu est approuvé.

2. Discussion et approbation du rapport d'activité et du rapport financier 2018

Rapport d'activité

Jean-Thomas Lesueur présente et commente le rapport d'activité 2018 (*annexe 2*).

Le rapport d'activité 2018 est approuvé.

Rapport financier (comptes consolidés)

Le Président présente et commente le rapport financier 2018 (*annexe 2 bis*).

Le rapport financier 2018 est approuvé.

3. Discussion et approbation des comptes (bilan et résultats) de l'exercice 2018

Le Président présente et commente les comptes de l'Institut Thomas More France pour l'exercice 2018 (*annexe 3F*).

Les comptes de l'Institut Thomas More France pour l'exercice 2018 sont approuvés.

4. Discussion et approbation du budget 2019

Le Président présente et commente le budget prévisionnel 2019 (*annexe 4*).

Le budget prévisionnel 2019 est approuvé.

5. Décharge aux administrateurs

Le Président prie les membres de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018.

La décharge aux administrateurs est approuvée.

6. Discussion stratégique

Voir le point 6 du compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de l'Institut Thomas More du 26 juin 2019.

7. Questions diverses

Pas de question.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le Président lève la séance à 17h30.